



Bruxelles, le 7 décembre 2016  
(OR. fr)

14906/16

JURINFO 53  
EJUSTICE 193

## NOTE

Origine: Office des publications de l'Union européenne  
Destinataire: Groupe "Legislation en ligne" (Legislation en ligne)  
Nº doc. préc.: 9645/16  
Objet: e-Recueil  
- États des travaux

1. Avant 2013, la Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne était produite en format papier dans des volumes mensuels par juridiction. Les formats PDF et Formex XML étaient considérés comme des produits dérivés.
2. En 2013, la production de la Jurisprudence a été dématérialisée, et le Recueil a cessé d'être produit en format papier. Une nouvelle chaîne de production a été mise en place à l'Office des publications en étroite collaboration avec la Cour de justice. Dans un premier temps, les documents de la jurisprudence ont continué à être produits par des volumes mensuels, mais basés sur le format pivot Formex XML. Le PDF est généré à partir du Formex.
3. Le 25 juillet 2016, une nouvelle étape dans la dématérialisation a été franchie. La production par volume mensuel a cessé avec la mise en place de la nouvelle chaîne de production « document par document ». Elle permet désormais d'alimenter le Recueil numérique avec les versions définitives des documents de la jurisprudence en format PDF et HTML, au fur et à mesure de la disponibilité des décisions.

4. Cette nouvelle modalité de production permet une production plus efficace et souple, et par conséquent une diffusion plus rapide des versions définitives des documents de la jurisprudence.
  5. A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2016, comme dernière étape de cette transformation digitale, les versions définitives des documents dans la langue de procédure des affaires sont immédiatement envoyés en production après le prononcé. et publiées quelques jours après.
  6. Depuis le démarrage de la production « document par document », plus de 10 000 documents ont été publiés. La production annuelle est estimée à un total de 40 000 documents correspondant à quelque 500 000 pages.
-